

ALVEA - T-PSO
route de Salviac

Une marque de
Proxi Sud Ouest

FACTURE
FP06131810

46300 GOURDON
Tél.: 05 65 41 00 71
Fax :

TotalEnergies Proxi Sud Ouest SAS au capital de 18 531 390 €
324 958 198 R.C.S. AGEN. N° TVA : FR 65 324 958 198
Siège social : 898 Route de la Teinture
47200 Montpouillan

proxi-totalenergies.fr

EARL SOULAYRES
PORT DE L ANGLE
CUVE GO
46140 PARNAC

ESSE

EARL
SOULAYRES
PORT DE L ANGLE
CUVE TTP
46140 PARNAC

ADRESSE DE FACTURATION

N° CLIENT
CAH/87131696
DATE
17/06/2024

DÉSIGNATION	QUANTITÉ LIVRÉE	PU TTC	PU HT	PU NET HT	MONTANT HT
P00072 Excellium Pro Non Routier	1300,00 L			1051,00 / 1000L	1366,30
Produit P00072 : L EXCELLIUM PRO NON ROUTIER est un Gazole Non Routier de qualité supérieure					

CONDITIONS DE PAIEMENT	BASE TAXABLE	% TVA	MONTANT TVA	MONTANT TOTAL
LCR	1 366,30	20	273,26	1366,30 E
30j nets				273,26 E
ÉCHÉANCE	17/07/2024			1639,56 E

ATTENTION : Les parties reconnaissent que les conditions générales de vente figurant au verso sont applicables à la présente vente. Le vendeur se réserve le droit de fixer à l'acheteur un plafond d'encours et de subordonner la fourniture des produits à la présentation d'une garantie, compte tenu du délai de paiement éventuellement accordé. En cas de paiement par prélèvement SEPA, ce document vaut pré-notification. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité entraînera cumulativement :
L'exigibilité immédiate de toute somme même non échue sans formalité préalable.
L'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, sur toute somme non payée à son échéance. Si ce taux devenait contraire à la réglementation, le taux applicable serait celui résultant de la réglementation en vigueur.
Dans le cas de relations entre professionnels au sens des textes législatifs applicables, le non-paiement de somme à sa date d'exigibilité entraînera en outre une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros prévue par l'article D.441-5 du Code du Commerce créé par Décret n°2012- 1115 du 2 octobre 2012 - art. 1.
RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des produits vendus est subordonné au paiement intégral du prix, en principal et accessoires, quels que soient le mode et les conditions de règlement utilisés.
IMPORTANT : Fioul domestique et Gazole Non Routier : Produits à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdits à tout autres usages non spécialement autorisés (Arrêté ministériel du 29 mai 2015). ATTENTION, produits pétroliers détaxés aux usages réglementés (Arrêté ministériel du 8

Alvéa - T-PSO
477 Boulevard Alfred Daney
BP 47
33028 BORDEAUX CEDEX

87131696
17/06/2024
FP06131810
1 639,56

LCR

Gaz naturel-Electricité